



Département des Bouches-du-Rhône  
Commune de BOUC-BEL-AIR

### REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

3. Annexes

#### Légende

- Périmètre d'agglomération
  - Panneaux de limite d'agglomération
  - Secteurs préservés
  - EBC et Zones Naturelles en agglomération à préserver au titre de l'art.R581-30 du code de l'environnement
  - Monuments historiques
  - Eléments du patrimoine protégés (art. 151-19 CU)
- Zonage RLP :**
- Zone 1 : Centre-village
  - Zone 2 : Axe RDBn
  - Zone 3 : Pôles commerciaux de proximité
  - Zone 4.1 : Zone de loisirs de Décathlon-village
  - Zone 4.2 : Zones d'activités
  - Zone 5 : Reste du territoire

Le fond de plan coloré figure sur ce document à titre d'information. Seul le numérotage graphique du RLP avec les coordonnées figurent en appends à une éventuelle réglementation.  
Le contenu n'est pas responsable des éventuelles erreurs du fond de plan coloré qui doivent être agrégées au contenu des autres annexes.

#### Annexe II : Document graphique

### Zonage du R.L.P.

Plan B : ZOOMS  
1 : 5000

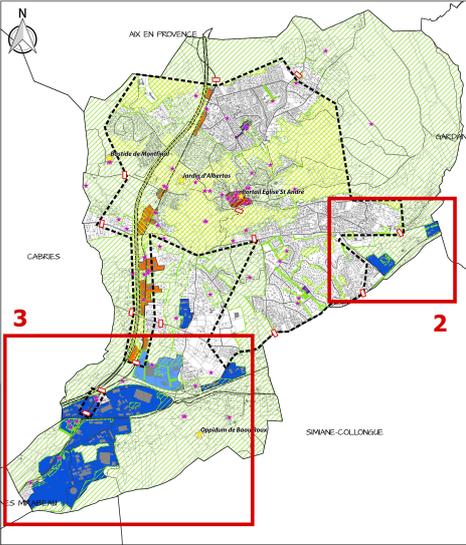
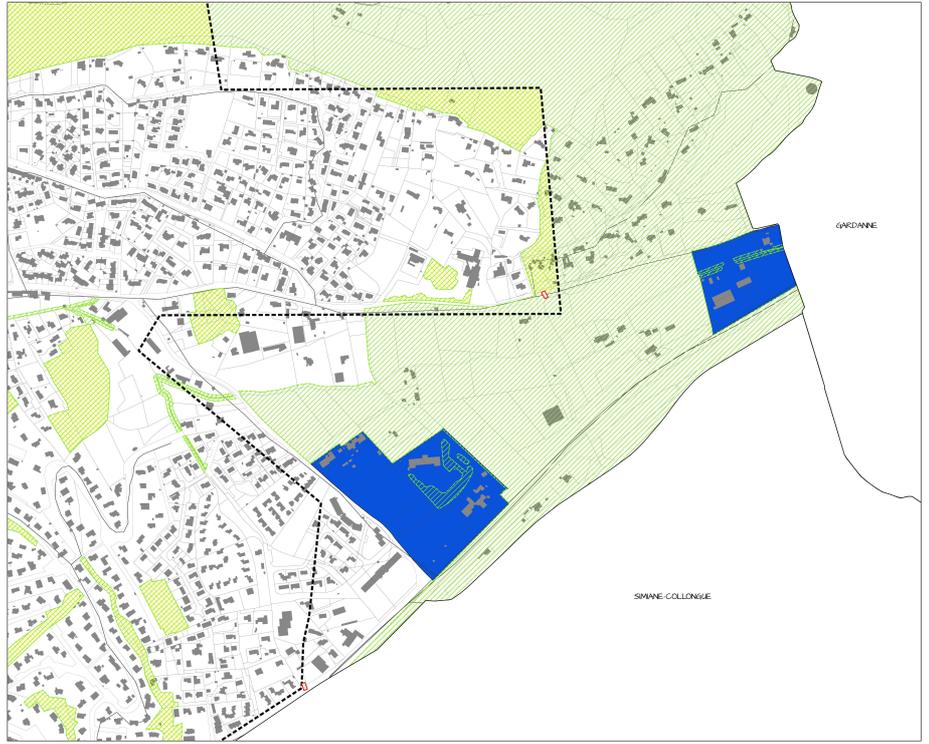
**ELABORATION DU RLP**  
Présenté par délibération du conseil Municipal  
le : 28/09/1998

**REVISION DU RLP**  
Présenté par délibération du conseil Municipal  
le : 24/10/2019

Approuvé par délibération du conseil Municipal  
le : 20/12/2017

Approuvé par délibération du conseil de Métropole  
le : 13/12/2018

Zoom 2



Zoom 3

